

## Le TF rejette l'effet suspensif L'enjeu reste entier

La loi d'assainissement des caisses de pensions publiques ne sera pas gelée. En tout cas pas tout de suite. Le Tribunal fédéral a rejeté aujourd'hui la demande d'effet suspensif formulée par la FMEF. Ce jugement, surtout formel, ne présage en rien de la décision sur le fond.

La position du TF reflète une certaine logique. La Présidence du Grand Conseil a elle-même rassuré le Tribunal Fédéral (voir notre news du 15.05.07 ). Admettons que le recours soit accepté. L'Etat, précise la missive, pourrait alors revenir à la situation antérieure. En d'autres termes, les caisses de retraite ne seraient pas lancées dans le vide sans parachute. Elles pourraient simplement retourner à leur statut d'avant la loi. Dans ces conditions, à quoi bon octroyer l'effet suspensif?

Enfin, les recours de droit public aboutissent très rarement à l'octroi d'un effet suspensif.

La FMEF n'est donc ni surprise, ni déçue. Le dénouement du scénario est encore à écrire.